

**République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HERAULT**

~~~~~  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du 21 décembre 2009**

~~~~~  
**AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE JONQUIERES (GRAND'RUE)
DEMANDES DE SUBVENTIONS**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 21 décembre 2009, à Gignac, au siège de la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Louis VILLARET, Président de la Communauté de communes

Etaient présents ou représentés : Claude BONNAFOUS, Jean-Pierre VENTURE, Jean-Pierre VAN RUYSKENSVELDE, Jean-François CADILHAC, Georges PIERRUGUES, Michel SAINTPIERRE, Hélène BARRAL, Jean-Claude MARC, Jean-Marcel JOVER, Christian LASSALVY, Sylvie CONTRERAS, Robert POUJOL, Gérard CABELLO, Eric CORBEAU, Jean-Pierre DURET, Claude CARCELLER, Bernard JEREZ, Cyrille CADARS, Marie-Agnès SIBERTIN BLANC, Louis VILLARET, André YVANEZ, Jacques DONNADIEU, Hélène DELONCA, Bernard DOUYSET, Jean-Pierre PECHIN, Jean-Pierre GABAUDAN, Frédéric GREZES, Michel COUSTOL, Daniel REQUIRAND, Robert SIEGEL, Jean-François RUIZ, Didier LAMONT, Agnès CONSTANT, Fabienne GALVEZ, Jean-Pierre BERTOLINI, François GASTAN, Daniel JAUDON, Eric PALOC, Maurice DEJEAN, Maguelone SUQUET, André SIDERIS représenté par Christian LASSALVY

Absents ou excusés : Anne-Marie DEJEAN, Marc HENRY, Marie-Claude BEDES, Caroline COMBES, GALABRUN Jacky

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants,

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur,

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

Le quorum étant atteint,

DECIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,



DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
MAITRISE D'ŒUVRE	35 935,00 €	5%	Conseil Général de l'Hérault (intégration carrefour RD130- RD141)	50 000,00 €	7%
ETUDES COMPLEMENTAIRES	3 840,00 €	1%	Conseil Général de l'Hérault (Amende de police)	185 000,00 €	27%
FRAIS DIVERS	3 000,00 €	0%	Conseil Général de l'Hérault (embellissement cœur de village)	50 000,00 €	7%
			Conseil Régional Languedoc Roussillon	100 000,00 €	14%
TRAVAUX (estimation APD Oct09)	655 300,00 €	94%	Agence de l'Eau - Conseil général	35 000,00 €	5%
			PART FINANCEURS	420 000,00 €	60%
			PART COMMUNALE	278 075,00 €	40%
TOTAL HT	698 075,00 €	100%	TOTAL HT	698 075,00 €	100%

- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Agence de l'Eau et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'Etat
N° 257 le **29 DEC. 2009**
Publication le
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
Gignac, le **29 DEC. 2009**
Le Président de la Communauté de communes,
Signé : Louis VILLARET

Le Président de la Communauté de communes



RAPPORT 4.8	AMENAGEMENT DE L'ESPACE
<i>Rapporteur : Claude CARCELLER</i>	
AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DE JONQUIERES (GRAND'RUE)	
DEMANDES DE SUBVENTIONS	

Au mois de janvier 2008, la Commune de Jonquières a sollicité la Communauté de Communes au titre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée concernant la requalification de la route traversant le cœur du village. L'opération concerne la Grand'Rue empruntée par la Route départementale n° 141. L'emprise de l'opération se situe entre les deux panneaux d'agglomération.

Le 19 mai 2008, le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour que la Communauté de communes Vallée de l'Hérault réalise cette opération dans le cadre d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée.

L'un des principaux objectifs de ce projet est d'améliorer la sécurité de cette traverse, notamment par des aménagements permettant la réduction de la vitesse des véhicules, la réalisation de trottoirs et de franchissements piétonniers. Ces travaux de traitement de chaussée et de trottoirs seront accompagnés par la réfection des réseaux d'eaux usées, d'eau potable et d'eau pluviale. L'enfouissement de certains réseaux électriques et téléphoniques est également envisagé.

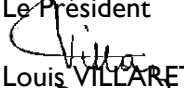
Le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 698 075,00 €HT.

Ci-joint, le plan de financement prévisionnel de l'opération :

DEPENSES			RECETTES		
POSTES	MONTANT HT	TAUX	FINANCEURS	MONTANT HT	TAUX
MAITRISE D'ŒUVRE	35 935,00 €	5%	Conseil Général de l'Hérault (intégration carrefour RD130- RD141)	50 000,00 €	7%
ETUDES COMPLEMENTAIRES	3 840,00 €	1%	Conseil Général de l'Hérault (Amende de police)	185 000,00 €	27%
FRAIS DIVERS	3 000,00 €	0%	Conseil Général de l'Hérault (embellissement cœur de village)	50 000,00 €	7%
			Conseil Régional Languedoc Roussillon	100 000,00 €	14%
TRAVAUX (estimation APD Oct09)	655 300,00 €	94%	Agence de l'Eau - Conseil général	35 000,00 €	5%
			PART FINANCEURS	420 000,00 €	60%
			PART COMMUNALE	278 075,00 €	40%
TOTAL HT	698 075,00 €	100%	TOTAL HT	698 075,00 €	100%

Je propose donc à l'Assemblée :

- d'approuver le projet de plan de financement correspondant,
- d'autoriser Monsieur le Président à solliciter le Conseil général de l'Hérault, le Conseil régional Languedoc Roussillon, l'Agence de l'Eau et tout autre financeur (public ou privé) pour les demandes de subventions, dans la limite de 80% de financement,
- d'autoriser Monsieur le Président à modifier, si besoin, le plan de financement prévisionnel,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Le Président

 Louis VILLARET